



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 33 157 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le législateur québécois reconnaît que les animaux sont des êtres doués de sensibilité et que ceux-ci contribuent à la qualité de vie de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des ménages québécois possède un chat ou un chien alors que seule une minorité des propriétaires immobiliers acceptent des locataires avec animaux;

CONSIDÉRANT QUE chaque été, aux environs de la journée du déménagement, de nombreuses personnes sont contraintes de prendre une décision déchirante, soit celle de se défaire de leur animal, qu'elles considèrent pourtant comme un membre de la famille, afin de se procurer un logement locatif à un prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE les clauses interdisant les animaux dans les logements affectent de manière disproportionnée les personnes à faible revenu en raison de leur choix de logement plus limité et que cette situation, déjà difficile, est exacerbée par l'état actuel du marché locatif au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les clauses interdisant la possession d'un animal favorisent injustement les propriétaires en leur permettant de pénaliser tous les propriétaires d'animaux qui sont à la recherche d'un logement abordable, peu importe la façon dont leur animal se comporte;

CONSIDÉRANT QUE le Québec devrait prendre exemple sur d'autres juridictions, comme la France et l'Ontario, qui considèrent les clauses interdisant les animaux dans les logements nulles et sans effet;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de rendre nulle et sans effet toute clause de bail résidentiel interdisant la possession d'un animal de compagnie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie – Saint-Jacques

7 juin 2022

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 33 157 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS the Civil Code of Québec recognizes that animals are sentient beings and that they contribute to the quality of life of Québec society;

WHEREAS more than half of Québec households have a cat or a dog, and yet only a minority of landlords accept tenants with animals;

WHEREAS every summer, around moving day, countless people are forced to make the heartbreaking decision to part with their beloved animal, whom they consider a member of the family, in order to secure affordable rental housing;

WHEREAS no-pet clauses disproportionately affect low-income persons, due to their more limited housing opportunities, and that the current state of the Québec rental market is exacerbating this already difficult situation;

WHEREAS no-pet clauses unfairly favour landlords by allowing them to penalize all animal owners who are looking for affordable housing, regardless of how their companion animal behaves;

WHEREAS Québec should follow the example of other jurisdictions, such as France and Ontario, which have declared no-pet clauses in residential leases null and without effect;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Government of Québec to render all clauses prohibiting animals in residential leases null and without effect.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie – Saint-Jacques

7 juin 2022

Date de signature de l'extrait